



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1050) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE CAGE A
MONSIEUR AURELIEN BERGIA, A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-171
EN DATE DU 13 JUIN 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de Monsieur Aurélien Bergia domicilié, 17 Avenue Georges Clemenceau 94300 Vincennes de s'exercer seul au saxophone dans la salle Cage, les jeudis du 13 mars au 26 juin 2025 (sauf vacances scolaires et jour fériés) de 10h00 à 12h00 soit un total de 22 heures ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec le Monsieur Aurélien Bergia domicilié, 17 Avenue Georges Clemenceau 94300 Vincennes, une convention de location de salle pour un montant de 220 € TTC (deux cent vingt euros), afin de s'exercer seul au saxophone dans la salle Cage, les jeudis du 13 mars au 26 juin 2025 (sauf vacances scolaires et jour fériés) de 10h00 à 12h00 soit un total de 22 heures.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN